

GRANDS ENSEMBLE

Siège social : Bazaar St So - 292 Rue Camille Guérin – 59800 LILLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

AX-AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts de France



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2023

GRANDS ENSEMBLE

Société de Coopérative de Production en Société Anonyme à capital variable
Bazaar St So - 292 Rue Camille Guérin
59800 LILLE

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs
dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Convention n°1: Prestations administratives et comptables entre la société GRANDS ENSEMBLE et la société SMARTFR.

Personnes intéressées : Les associés communs entre la société GRANDS ENSEMBLE et la société SMART FR.

Nature et objet : La société GRANDS ENSEMBLE fournit des prestations administratives et comptables à la société SMARTFR.
Cette convention est reconductible tacitement chaque année.

Modalités : Le montant des facturations inscrit en produits dans les comptes de la société GRANDS ENSEMBLE s'élève à 7 087 € HT au 31 décembre 2023.

Convention n°2 : Prestation administrative entre la société SMARTFR et la société GRANDS ENSEMBLE.

Personnes intéressées : Les associés et administrateurs communs entre la société SMARTFR et la société GRANDS ENSEMBLE.

Nature et objet : La société SMARTFR fournit des prestations d'assistance administrative à la société GRANDS ENSEMBLE.
La convention de prestation de services est renouvelée tacitement chaque année.

Modalités : Le montant de la facturation inscrit en charges dans les comptes de la société GRANDS ENSEMBLE s'élève à 334 045 € HT au 31 décembre 2022.

Convention n°3: Prestations administratives entre la société ALTERNA et la société GRANDS ENSEMBLE.

Personnes intéressées : Les associés communs entre la société ALTERNA et la société GRANDS ENSEMBLE.

Nature et objet : La société GRANDS ENSEMBLE fournit des prestations administratives et comptables à la société ALTERNA.
Cette convention est reconductible tacitement chaque année.

Modalités : Le montant des facturations inscrit en produits dans les comptes de la société GRANDS ENSEMBLE s'élève à 6 371 € au 31 décembre 2023.

Convention n°4 : Compte courant entre la société SMARTFR et la société GRANDS ENSEMBLE.

Personnes intéressées : Les associés et administrateurs communs entre la société SMARTFR et la société GRANDS ENSEMBLE.

Nature et objet : La société GRANDS ENSEMBLE, détenue directement à plus de 10 % par la société SMARTFR, présente au passif de son bilan un compte courant d'associé non rémunéré au nom la société SMARTFR.

Modalités : Le solde de ce compte au 31 décembre 2023 est de 455 156 € au passif.



Convention n°5 : Compte courant entre la société ALTERNA et la société GRANDS ENSEMBLE.

Personnes intéressées : Les associés et administrateurs communs entre la société ALTERNA et la société GRANDS ENSEMBLE.

Nature et objet : La société GRANDS ENSEMBLE, détenant directement à plus de 10 % la société ALTERNA, présente au passif de son bilan un compte courant d'associé non rémunéré au nom la société ALTERNA.

Modalités : Le solde de ce compte au 31 décembre 2023 est de 5 049 € à l'actif.

Convention n°6 : Compte courant entre la société COOPERER POUR ENTREPRENDRE GRAND NORD et la société GRANDS ENSEMBLE.

Personnes intéressées : Les associés et administrateurs communs entre la société COOPERER POUR ENTREPRENDRE GRAND NORD et la société GRANDS ENSEMBLE.

Nature et objet : La société GRANDS ENSEMBLE, détenant directement à plus de 10 % la société COOPERER POUR ENTREPRENDRE GRAND NORD, présente à l'actif de son bilan un compte courant d'associé non rémunéré au nom la société COOPERER POUR ENTREPRENDRE GRAND NORD.

Modalités : Le solde de ce compte au 31 décembre 2023 est de 9 653 € à l'actif.

Convention n°7 : Compte courant entre la société SMART BE et la société GRANDS ENSEMBLE.

Personnes intéressées : Les associés et administrateurs communs entre la société SMART BE et la société GRANDS ENSEMBLE.

Nature et objet : La société GRANDS ENSEMBLE, détenant directement à plus de 10 % la société SMART BE, présente à l'actif de son bilan un compte courant d'associé non rémunéré au nom la société SMART BE.

Modalités : Le solde de ce compte au 31 décembre 2023 est de 1 488 000 € au passif.

Fait à Villeneuve d'Ascq,

Le Commissaire aux comptes
AX-AUDIT

Alexandre HERBEAU
Associé

